

ARRETE MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025

OBJET : PERMISSION DE VOIRIE – ROUTE DE POISEUIL

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 21 octobre 2025 par l'entreprise AXIANS, rue des Monts d'Or à LES ECHETS (01700), pour le compte du Conseil Départemental de Saône et Loire, 18 rue de Flacé à MACON (71000), afin d'effectuer des travaux d'enfouissement de la fibre optique, route de Poiseuil,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 3 novembre 2025 et jusqu'au 3 mars 2026, l'entreprise AXIANS est autorisée à procéder aux travaux tels qu'énoncés ci-dessus, route de Poiseuil.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux. Le permissionnaire devra obligatoirement solliciter une DICT auprès des concessionnaires de réseaux dans le cas où les travaux nécessitent des fouilles (tranchées, excavation etc...).

Article 3 : Le permissionnaire est tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 4 : La présente autorisation n'est valable que pour une utilisation dans les trois mois à partir de la date du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 27 octobre 2025

Mise en ligne le 27/10/2025

Le Maire
Marc DUMONT

